



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

-----

Préavis No 68/93

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 500'000.-- pour l'élargissement du chemin de "La Redoute", la création d'un trottoir respectivement d'un chemin piétonnier provisoire et l'installation de l'éclairage public.

Municipal responsable : Monsieur Hans-Rudolf KAPPELER.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## PREAMBULE

La Municipalité soumet à votre approbation le projet suivant concernant le chemin de "La Redoute", à savoir :

- élargissement du chemin et création d'un trottoir entre le passage sous-voie et l'extrémité de la parcelle No 304 propriété de M. et Mme Erik BOUWMEESTER;
- création d'un cheminement piétonnier provisoire avec clôture entre la parcelle No 304 et le pont de "La Redoute";
- installation de l'éclairage public sur toute la longueur du chemin.

En principe, la Municipalité aurait voulu réaliser les travaux définitifs, c'est-à-dire l'élargissement du chemin avec création d'un trottoir et éclairage sur toute sa longueur, et ceci en même temps que la réalisation du plan de quartier "Les Mélèzes". Malheureusement, cette dernière ne peut être prévue pour l'instant.

De ce fait, la Municipalité a décidé de réaliser les travaux prévus par ce préavis pour améliorer la sécurité de tous les usagers, notamment des piétons sur ce tronçon. En effet, ce chemin est toujours plus fréquenté surtout depuis que Providentia a installé ses bureaux en limite de

commune et a aménagé son accès en prolongement direct du dit chemin. Il est encore à noter que le cheminement piétonnier provisoire sera réalisé sur le domaine des CFF. Ces derniers ont déjà donné leur approbation à notre projet, mais nous devons encore établir la convention y relative.

### COUT DE L'OPERATION

selon devis estimatif établi par le Bureau SCHENK S.A., à Nyon, mandaté à cet effet :

- Installation	Fr.	10'700.--
- Construction de route	Fr.	186'565.--
- Eclairage public 1 -7 (génie civil)	Fr.	3'300.--
- Eclairage public 7 - 30 (génie civil)	Fr.	17'300.--
- Abornement	Fr.	8'500.--
- Eclairage public 1 - 7 (S.E.I.C.)	Fr.	13'650.--
- Eclairage public 7 - 30 (S.E.I.C.)	Fr.	38'000.--
- Création chemin provisoire	Fr.	35'800.--
- Clôture	Fr.	20'000.--
- Achat terrains (environ 290 m2 à Fr. 200.--)	Fr.	58'000.--
- Divers aménagements	Fr.	15'000.--
- Honoraires	Fr.	50'400.--
- Divers et imprévus	Fr.	42'785.--
<b>Total :</b>	<b>Fr.</b>	<b>500'000.--</b>
		=====

### CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 68/93 relatif à une demande d'un crédit de Fr. 500'000.-- pour l'élargissement du chemin de "La Redoute", la création d'un trottoir respectivement d'un chemin piétonnier provisoire et l'installation de l'éclairage public,

lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que

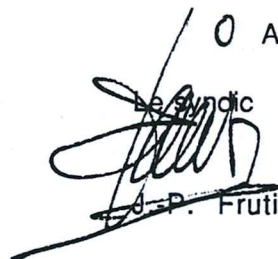
ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis municipal No 68/93 relatif à une demande d'un crédit de Fr. 500'000.-- pour l'élargissement du chemin de "La Redoute", la création d'un trottoir respectivement d'un chemin piétonnier provisoire et l'installation de l'éclairage public,
- 2 / d'accorder un crédit de Fr. 500'000.-- pour la réalisation de ces travaux,
- 3 / de financer cette opération selon l'autorisation générale d'emprunter accordée par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des finances,
- 4 / de répartir l'amortissement du montant de Fr. 500'000.-- sur 30 ans en portant au budget de fonctionnement la somme de Fr. 16'665.-- par année en l'imputant au Service des routes,
- 5 / de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de Fr. 5'000.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 1er février 1993 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

0 AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
  
P. Frutiger



Le secrétaire :

  
A. Badel

Annexe : 1 plan.

